

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

1. Clauses Générales

Les présentes Conditions Générales de Vente s'appliquent à toutes les prestations effectuées par EXOCEPTION, N° SIRET : 8041123500011, domicilié 65c rue de saint cyr 69009 Lyon.

Elles prévalent sur toutes conditions d'achat sauf dérogation formelle de notre part.

Ainsi, toute commande de prestation de service passée par un client impliquera l'accord définitif et irrévocable du client sur l'ensemble des conditions générales de ventes présentées ci-après.

2. Confidentialité

Tous les documents traités restent confidentiels. EXOCEPTION peut être amené à collaborer avec d'autres infographistes qui seront tenus à la plus grande confidentialité sur tous les éléments portés à leur connaissance dans le cadre de la transaction avec le client.

3. Devis

Le détail de la prestation est explicité dans la rubrique "Description de la prestation" du devis, par extension, la prestation ne comprend pas ce qui n'est pas cité.

Il appartient au client de transmettre à EXOCEPTION tous documents nécessaires au chiffrage du projet.

Les prix et délais sont valables 30 jours à compter de l'émission du devis, en cas de non-signature passé ce délai, le prestataire se réserve le droit de soumettre un nouveau devis.

4. Commandes

Les commandes ne seront prises en compte qu'au retour du devis signé et portant la mention "bon pour accord, lu et approuve les conditions générales de vente " et à la réception de l'acompte de 30% du prix total si le prestataire en fait le demande.

Le retour du devis signé pourra être scanné puis envoyé par mail pour plus de rapidité, ou il sera envoyé par voie postale.

Toute annulation de commande en cours de travail, demandée par l'acheteur, entraînera le paiement des prestations effectuées.

5. Prestations

Engagements des parties : D'une façon générale, le commanditaire et le prestataire s'engagent à collaborer activement afin d'assurer la bonne exécution du contrat. Chacun s'engage à communiquer toutes les difficultés dont il aurait connaissance, au fur et à mesure, pour permettre à l'autre partie de prendre les mesures nécessaires.

Pour permettre au prestataire de réaliser sa mission, le commanditaire s'engage à :

*établir un cahier des charges détaillé qui ne subira plus de modification, sauf accord des parties, après avoir été approuvé par le prestataire. Dans le cas où des modifications impliqueraient un remaniement substantiel du cahier des charges initial, ces dernières seront facturées en sus du devis initial.

*fournir tous les éléments documentaires graphiques et textuels nécessaires à la bonne réalisation du contrat (notamment dans les bons formats exploitables en fonction des supports visés)

*collaborer activement à la réussite du projet en apportant au prestataire dans les délais utiles toutes les informations et documents nécessaires à la bonne appréhension des besoins et à la bonne exécution des prestations.

*garantir le prestataire contre toute action qui pourrait lui être intentée du fait du caractère des données ou informations (visuels, plans) qui auraient été fournies ou choisies par le commanditaire.

*régler dans les délais précis les sommes dues au prestataire.

*informer le prestataire d'une éventuelle mise en concurrence avec d'autres prestataires.

*Au besoin le prestataire pourra intervenir dans l'élaboration du cahier des charges, conjointement avec le commanditaire.

*Le prestataire garantit que les créations sont juridiquement disponibles et ne sont pas grevées de droit des tiers, salariés ou non du prestataire, pour les utilisations prévues au titre du contrat.

6. Tarifs

Les tarifs de EXOCEPTION sont exprimés en euros. Ils peuvent évoluer en fonction de la politique tarifaire du moment. Le prix de vente retenu correspond à celui indiqué sur le devis.

7. Délais de réalisation

Les délais ou dates de réalisation, qu'ils soient fermes ou non doivent être stipulés par écrit. Si la collaboration du client est nécessaire à la prestation de EXOCEPTION ou convenue à l'avance, en cas d'attente, le délai sera prolongé d'autant de temps que le client n'aura pas répondu à cet engagement. Dans le cas d'un retard occasionné par des modifications de la part du client ou des problèmes liés à des produits tiers (logiciels, bug informatique, etc...) le délai ou la date de livraison se verront repoussés en conséquence. EXOCEPTION ne peut être tenu responsable du non respect des délais dans tous les cas de force majeure telle que, pannes informatiques et autres circonstances inévitables...

8. Conditions de paiement

Une facture détaillée vous sera envoyée après livraison des travaux. Les règlements se font par chèque l'ordre de EXOCEPTION SAS ou par virement bancaire.

Les factures sont payables comme suit :

30% d'acompte à la commande (chèque ou virement) si demandé, le solde à la livraison des travaux. Toute inexécution par le client, totale ou partielle, de ses obligations de paiement ou retard entraînera une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 €. AGIOS : En cas de retard de paiement, l'acheteur sera redevable d'une pénalité calculée selon le taux de refinancement de la BCE majoré de 10 points, à compter du lendemain de la date d'échéance mentionnée sur la facture. EXOCEPTION se réserve la propriété des matériels, logiciels ou services vendus jusqu'au paiement intégral de leur prix. En cas de non paiement de l'acheteur ou du non respect des conditions de paiement figurant ci-dessus, EXOCEPTION se réserve le droit de suspendre l'exécution des travaux en cours ou de les annuler.

9. Réclamations

Le client devra vérifier les documents remis par EXOCEPTION dans un délai de 10 jours ouvrés à compter de la date de la livraison des travaux d'infographie. Après ce délai, en cas d'absence de réclamation, le service proposé par EXOCEPTION sera considéré comme validé par le client. Si la prestation comporte des erreurs, le client devra adresser sa réclamation durant cette même période. Les réclamations se limiteront à des corrections et améliorations à apporter à la réalisation. En aucun cas il ne pourra s'agir d'une refonte totale de la réalisation, si les erreurs constatées sont sans importance et n'affectent donc pas de manière conséquente le rendu. Si des modifications importantes sont demandées par le client après la validation du visuel ou du film, il sera nécessaire de réaliser un nouveau devis pour ces modifications. Les demandes de dédommagement de la part du client sont exclues à moins que EXOCEPTION ne soit responsable par intention ou négligence grave.

10. Responsabilité

La responsabilité de EXOCEPTION se limite aux dommages contractuels et prévisibles.

Ceux-ci sont limités à hauteur de la valeur du contrat. EXOCEPTION peut être tenu responsable des erreurs dues à des informations incorrectes, incomplètes ou non remises à temps par le client et décline toute responsabilité quant aux dommages ou pertes pouvant survenir durant le transfert des données vers le client. Le client est tenu de se prémunir contre la perte des données. La responsabilité quant à la perte des données se limite aux coûts usuels de remplacement. Ceux-ci se calculent sur la base des dommages qui auraient été occasionnés si les mesures de protection usuelles avaient été appliquées (sauvegarde de copies...).

11. Droit de publicité

Au titre du droit moral du prestataire sur sa création, le commanditaire autorise le prestataire à faire mention de cette création comme exemple des réalisations du prestataire sur les documents commerciaux et publicités de ce dernier. Il est convenu qu'en cas d'opération spécifique du commanditaire, et uniquement dans le cadre de la bonne marche de son activité, le commanditaire pourra demander un délai de confidentialité au prestataire qui ne pourra s'appliquer que sur acceptation de ce dernier.

12. Rupture

En cas de rupture du contrat avant son terme par le commanditaire ou le prestataire, le commanditaire s'engage formellement à régulariser et rétribuer les montants relatifs au calendrier en cours, aux postes réalisés ou en cours de réalisation, ainsi qu'aux services complémentaires effectués. L'ensemble des droits d'auteur reste la propriété exclusive et entière du prestataire, à l'exception des données fournies par le commanditaire.

Les fichiers et données sources créés et utilisés par le prestataire ne sauraient dès lors être revendiqués par le commanditaire sans une contribution financière. Les maquettes, et, plus largement, toutes les œuvres originales, restent la propriété de l'auteur, de même que les projets refusés.

Incapacité de travail :

En cas d'incapacité de travail, par suite de maladie ou d'accident, le prestataire se réserve le droit rompre le présent contrat, et/ou modifier le calendrier en cours sans qu'il ne puisse être exigé par le commanditaire le versement d'indemnités. Il est admis que le prestataire se doit d'avertir le commanditaire dès le premier jour ouvrable de son incapacité.

13. Loi applicable

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution des présentes conditions générales de vente est soumis au droit français.

À défaut de résolution amiable, le litige sera porté devant le Tribunal de commerce de LYON.